

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 5 5 portant interdiction. d'un médicament sur le Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 5 5

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 4 janvier 1965
Numéro JO n° 1 du 31/01/1965	Date du numéro 31 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'importation, la fabrication et la délivrance de diacétylmorphine (héroïne) sont interdites sur le Territoire de la Côte Française des Somalis.